



CHARTE

Sommaire

| | | |
|------|--|---|
| 1. | Avertissement..... | 3 |
| 2. | Présentation générale | 3 |
| 2.1. | Le club depuis 1977 | 3 |
| 2.2. | L'évolution sportive | 3 |
| 2.3. | Les ambitions..... | 3 |
| 2.4. | Quelques chiffres | 3 |
| 3. | Objet de la charte | 4 |
| 3.1. | A qui s'adresse le document ? | 4 |
| 3.2. | Que définit la charte ? | 4 |
| 4. | Objectif général | 4 |
| 5. | Objectifs particuliers | 4 |
| 6. | Droits et devoirs du nageur | 4 |
| 6.1. | Les droits | 4 |
| 6.2. | Les devoirs..... | 5 |
| 7. | Droits et devoirs de l'entraîneur..... | 5 |
| 7.1. | Les droits | 5 |
| 7.2. | Les devoirs..... | 6 |
| 8. | Droits et devoirs du compétiteur | 6 |
| 8.1. | Les droits | 6 |
| 8.2. | Les devoirs..... | 7 |
| 9. | Comportement des parents | 7 |

1. Avertissement

La présente charte vient en complément du règlement intérieur. Dans un souci de clarté, chaque fois qu'il est écrit "le nageur", il faut comprendre "le nageur ou la nageuse" et dans le cas "des nageurs", il s'agit "des nageurs et des nageuses".

Cette charte peut être modifiée par le bureau en fonction de l'évolution du club.

Elle sera obligatoirement signée par le nageur et ou son représentant légal au début de chaque saison sportive. Les nageurs et les différents intervenants s'engagent à respecter et suivre les différentes recommandations de la présente.

2. Présentation générale

2.1. Le club depuis 1977

L'Avenir Muretain Natation (AMN) a été créé pour permettre aux jeunes nageurs de s'entraîner en vue de participer aux compétitions organisées par la Fédération Française de Natation (FFN). Ce n'est que depuis une dizaine d'années que l'AMN a permis aux adultes de tout âge de s'inscrire dans le groupe de nageurs de leur choix : débutants, confirmés ou masters course. Le nombre d'adhérents est passé d'une cinquantaine à ses débuts pour atteindre plus de six cents en 2016.

2.2. L'évolution sportive

Le niveau des sportifs a évolué depuis l'origine en devenant de plus en plus technique et physique. Les entraînements ont suivi cette évolution puisqu'ils sont passés de 3 en 1978 à 8 par semaine actuellement pour le groupe Elite. Le club s'appuie, depuis une dizaine d'années, sur une équipe d'entraîneurs performante, qualifiée et stable.

2.3. Les ambitions

La volonté de tous les Présidents successifs a été d'amener les meilleurs vers les échéances nationales. Depuis une dizaine d'années l'AMN participe régulièrement aux championnats nationaux dans les différentes catégories. A travers l'école de natation, les jeunes talents sont rapidement détectés et encouragés à persévérer. Pour le club la formation est et restera sa mission première.

2.4. Quelques chiffres

Depuis sa création, le club a formé plus de 4000 nageurs et a permis aux meilleurs d'accéder aux grandes compétitions.

3. Objet de la charte

3.1. A qui s'adresse le document ?

Elle s'adresse à tous les parents et les nageurs adhérents à l'association.

3.2. Que définit la charte ?

Elle permet à chacun de connaître les droits et les devoirs du nageur (compétiteur ou non compétiteur).

4. Objectif général

- ✓ Donner un cadre aux activités sportives des adhérents
- ✓ Apporter des informations sur les droits et les devoirs de tous les acteurs du club
- ✓ Donner un cadre de travail aux nageurs en général et aux compétiteurs en particulier
 1. Définir les attentes réciproques (nageurs et entraîneurs)
 2. Définir les règles fondamentales en matière de gestion des groupes de compétition
- ✓ Établir une règle de "bonne conduite" des parents pendant les entraînements et les réunions sportives

5. Objectifs particuliers

La charte doit devenir une référence en matière :

- De discipline et de comportement
- D'attente réciproque (nageurs et entraîneurs)
- De comportements sportifs
- Du comportement des parents

6. Droits et devoirs du nageur

6.1. Les droits

- ✓ Pouvoir rencontrer à tout moment, les entraîneurs et ou les membres de l'encadrement
- ✓ Avoir des informations sur sa progression sportive
- ✓ Avoir des informations sur la vie du club, du groupe
- ✓ Avoir des informations sur les compétitions et sur le calendrier sportif

- ✓ De pouvoir nager, se rendre aux compétitions et aux stages en toute sécurité
- ✓ Être informé sur ses performances et sur son évolution au sein des différents groupes de nageurs

6.2. Les devoirs

Comportement général :

- ✓ Avoir un comportement irréprochable dans l'enceinte du centre nautique Aqualudia mais aussi, partout où le club se déplace. Tout manquement sera sanctionné par le Bureau.
- ✓ Les valeurs de la natation sont le fair-play, la discipline, le goût de l'effort et l'envie de se surpasser. Elles doivent faire partie du comportement du nageur.

Assiduité :

- ✓ Les nageurs doivent être présents à tous les entraînements et arriver à l'heure. Le nageur retardataire sera privé d'entraînement. En cas de récidive, il peut être rétrogradé dans un autre groupe ou même exclu du groupe compétition.
- ✓ Ils ont obligation de participer aux stages préparatoires des grands rendez-vous sportifs.

Comportement particulier lors des compétitions et des stages :

- ✓ Le nageur doit se comporter sportivement et respecter les règles de la FFN lors des compétitions et des stages. Il est l'image de marque du club et il doit porter haut ses couleurs.

Comportement dans les vestiaires, au bord du bassin et dans les lignes d'eau :

- ✓ Le nageur doit avoir une attitude irréprochable dans les vestiaires, respecter les locaux et le personnel d'entretien. Au bord du bassin ainsi que dans les lignes d'eau, il doit obéir aux consignes de l'entraîneur. Il doit respecter la progression du groupe et participer activement à l'entraînement.

7. Droits et devoirs de l'entraîneur

7.1. Les droits

- ✓ Sanctionner les nageurs qui auraient des comportements anti sportifs et indisciplinés. Ils sont là pour faire respecter la présente charte et le règlement intérieur.
- ✓ Informer le bureau et les parents de tout comportement anormal et anti sportif
- ✓ Prendre toutes les décisions qu'ils jugent appropriées concernant :

- La participation aux compétitions et aux stages
- Le maintien ou non du nageur dans un groupe donné
- ✓ Appliquer la méthodologie et la pédagogie définies par le Bureau et les responsables techniques
- ✓ Faire appliquer la présente charte et le règlement intérieur partout où les nageurs du club sont présents

7.2. Les devoirs

- ✓ Mettre en œuvre la meilleure pédagogie
- ✓ Offrir au nageur les meilleures techniques en cours
- ✓ Permettre au nageur de progresser et de suivre sa progression
- ✓ Donner les conseils et directives les plus appropriées à chacun
- ✓ Informer le nageur sur ses performances et contre-performances
- ✓ Informer le nageur sur toutes les décisions concernant :
 - Son évolution au sein du groupe
 - Des sanctions prises à son encontre
- ✓ Faire un point individuel ou collectif, à mi saison, sur l'évolution du nageur et ses capacités de progression

8. Droits et devoirs du compétiteur

8.1. Les droits

Attendre de son entraîneur :

- ✓ Un entraînement performant
- ✓ D'être informé sur son évolution au sein du groupe
- ✓ D'avoir un suivi personnalisé
- ✓ D'avoir tous les atouts sportifs pour réaliser les meilleures performances sportives lors des compétitions
- ✓ D'avoir des équipements performants
- ✓ De recevoir toute information concernant les stages (programmes sportifs, encadrement, conditions de transport et d'hébergement)

8.2. Les devoirs

- ✓ Obligation de porter la tenue du club lors des compétitions et de la remise de récompenses
- ✓ Assister aux entraînements fixés par l'entraîneur en temps et en nombre
- ✓ Obligation de participer activement aux entraînements
- ✓ Ecouter et mettre en œuvre les directives de l'entraîneur
- ✓ Respecter les règles sportives données par les différentes instances sportives
- ✓ Suivre les stages mis en place par le club
- ✓ Participer aux compétitions et donner le meilleur de lui-même pour améliorer ses performances et progresser
- ✓ S'interdire de prendre des produits illicites et dopants
- ✓ Prévenir son entraîneur de ses absences aux entraînements ou aux stages
- ✓ Respecter les entraîneurs, le public, les autres nageurs
- ✓ Respecter le personnel des piscines et leur travail
- ✓ Respecter l'intégrité des locaux et des vestiaires
- ✓ Respecter la propreté et les règles d'hygiène des vestiaires

Les nageurs qui souhaitent quitter le club pour évoluer dans d'autres structures doivent impérativement :

- ✓ Prévenir l'entraîneur de sa décision
- ✓ Prévenir le Président du club par courrier pour l'en informer
- ✓ Demander aux instances dirigeantes du club « accueillant » de faire toutes les démarches auprès du Président du club concernant ce transfert

Le non-respect de ces procédures peuvent avoir des conséquences négatives sur la demande de transfert

9. Comportement des parents

Rappel : la présence des parents pendant les entraînements est une tolérance. Beaucoup de clubs refusent cette tolérance.

Lors des entraînements au centre nautique Aqualudia :

- ✓ Les commentaires venus des gradins sont à proscrire car ils troublent le bon déroulement de la session d'entraînement
- ✓ Les conseils et autres encouragements (oraux ou visuels) concernant les techniques nautiques ne sont pas les bienvenus car ils remettent en cause la légitimité de l'entraîneur

Lors des déplacements :

- ✓ Les parents se doivent d'encourager leurs enfants mais toujours de manière courtoise
- ✓ Les parents doivent s'interdire de commenter les décisions arbitrales.
- ✓ Les quolibets et les insultes sont anti sportives et salissent l'image du club et sa renommée.
Elles ne peuvent être tolérées.

Lors de certains déplacements, les enfants peuvent être pris en charge par le club et l'encadrement. Il est fortement conseillé aux parents de ne pas priver leurs enfants de ces moments privilégiés qui font partie de la vie en équipe.

Les enfants donnent beaucoup et nous conseillons aux parents de prodiguer l'encouragement et de faire en sorte que leurs enfants éprouvent toujours le même plaisir et la même joie de retrouver "le bassin".